



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 août 2021
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#) et [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays, ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2021/451](#)) le 11 mai 2021.

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Des efforts soutenus se sont poursuivis sous les auspices des Nations Unies en vue de faire avancer le processus de dialogue dirigé et pris en main par les Libyens à l'appui de l'accord de cessez-le-feu, des réformes économiques et de la tenue d'élections le 24 décembre 2021.

3. Mon Envoyé spécial pour la Libye s'est rendu dans le pays du 25 mai au 3 juin et du 6 au 10 juillet. Il a notamment rencontré le Conseil de la présidence, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement d'unité nationale, le Président de la Chambre des députés, le Président du Haut Conseil d'État, le général Khalifa Haftar, et la Commission militaire mixte 5+5. Il a souligné qu'il était impératif de procéder à la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le-feu signé à Genève le 23 octobre 2020, y compris le retrait des mercenaires et des forces étrangères et l'ouverture de la route côtière comme mesure de confiance. Il a lancé un appel au Conseil de la présidence, au Premier Ministre, Abdul Hamid Mohammed Dbeibah, à la Commission militaire mixte 5+5 et au général Haftar pour qu'ils proposent un plan graduel, coordonné et réalisable en temps voulu pour le retrait des mercenaires et des forces étrangères de Libye.

4. La MANUL a continué à soutenir une démarche dirigée et prise en main par les Libyens pour la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par le Forum de dialogue politique interlibyen à Tunis en novembre 2020. La Mission a organisé, de façon virtuelle et en présentiel, quatre réunions du Forum et de ses comités, pour lesquelles elle a servi de facilitateur, en vue de faire avancer les débats sur les options concernant la base constitutionnelle des élections.



5. Le 6 juillet, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh Gwaider, a créé un comité de députés chargé d'élaborer les projets de loi électorale nécessaires à la tenue d'élections le 24 décembre 2021, en coordination avec la Haute Commission électorale nationale et la MANUL. Les projets de loi devaient être soumis à la Chambre pour examen. Une réunion de ce comité et de la Commission électorale s'est tenue à Rome du 26 au 29 juillet, au cours de laquelle les projets ont été soumis à la Chambre des députés pour examen plus approfondi.

6. Les nominations aux postes de souveraineté énumérés à l'article 15 de l'Accord politique libyen, y compris ceux de gouverneur de la Banque centrale et de chef du Bureau d'audit, sont restées sans suite et ont fait l'objet de procédures parallèles à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État. Les deux organes ont créé des comités chargés de recevoir et de sélectionner les candidats.

7. Les forces étrangères et les mercenaires ont poursuivi leurs opérations partout en Libye sans aucune réduction perceptible de leurs activités. Le 21 juin, des manifestations ont été organisées à Syrte pour protester contre des actes criminels présumés commis par des mercenaires étrangers. Dans les bases aériennes de la région de Syrte et de Joufra, le mouvement d'avions de chasse et d'avions-cargos étrangers fournissant un soutien logistique aux mercenaires étrangers s'est aussi poursuivi sans relâche. Mon Envoyé spécial s'est activement concerté avec les autorités et institutions libyennes compétentes, ainsi qu'avec les États Membres concernés, en vue de parvenir à un accord permettant d'amorcer le retrait des mercenaires et des forces étrangères.

8. Le 23 juin, l'Organisation des Nations Unies et l'Allemagne ont coprésidé la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye. Le Gouvernement d'unité nationale a participé à la Conférence et a été accueilli en qualité de membre du Comité international de suivi de la situation en Libye. Dans les conclusions de la Conférence, les participants ont réaffirmé combien il importait de tenir les élections présidentielle et législatives comme prévu le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route. En outre, ils ont demandé le retrait sans délai de toutes les forces étrangères et des mercenaires ; exhorté la Chambre des députés à approuver un budget national équilibré ; rappelé l'obligation faite au Conseil de la présidence et au Gouvernement d'unité nationale, en tant qu'autorité exécutive intérimaire, et à toutes les parties de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et d'amener tous ceux qui avaient violé le droit international à répondre de leurs actes ; et se sont félicités des premières mesures prises par l'autorité exécutive intérimaire en vue de lancer un processus de réconciliation nationale inclusif, global et fondé sur les droits.

9. Le 8 juillet, mon Envoyé spécial a remis le rapport de l'audit financier international de la Banque centrale au Premier Ministre, au Conseil de la présidence et aux responsables des deux sections de la Banque. Cet audit avait été demandé par l'ancien Président du Conseil de la présidence, Fayezi Serraj, dans une lettre datée du 10 juillet 2018, dans laquelle il avait également demandé que la MANUL facilite le processus. La transmission du rapport marquait le début du processus d'unification des deux sections de la Banque.

10. Le 15 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion au niveau ministériel. Dans son exposé, mon Envoyé spécial a fait part de ses préoccupations quant aux ramifications plus larges de l'impasse dans laquelle se trouvait le volet politique et électoral en raison de la situation de blocage entre les principaux acteurs politiques et institutionnels libyens. Il a averti que si l'impasse au sujet de la base constitutionnelle des élections et la situation de blocage n'étaient pas rapidement résolues et si les principaux dirigeants du pays ne faisaient pas preuve de volonté

politique pour trouver une solution et parvenir à un compromis pour la mettre en œuvre, l'élan positif observé récemment pourrait être réduit à néant.

11. À la demande du Conseil de sécurité, un examen stratégique indépendant de la MANUL a été mené sous la direction d'Abdoulaye Bathily (Sénégal), qui a fait des recommandations sur la structure et le mandat de la Mission, que j'ai soumises au Conseil le 6 août pour examen (voir S/2021/716). Dans le rapport, M. Bathily a appelé à une intensification des efforts de médiation de la Mission et à une augmentation de ses ressources et capacités. Il a également appelé à un retour à la structure précédente, avec un Représentant spécial et deux Représentants spéciaux adjoints (un pour les affaires politiques et l'autre en qualité de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

Progression des volets du dialogue interlibyen mené sous l'égide de la Mission

12. Le Forum de dialogue politique interlibyen a tenu une réunion virtuelle les 26 et 27 mai pour examiner un projet de base constitutionnelle pour les élections, qui avait été élaboré par son comité juridique. Les délibérations ont révélé un large soutien en faveur de la tenue des élections le 24 décembre, mais aussi fait apparaître des divergences fondamentales quant aux mesures à prendre pour atteindre cet objectif. Ces divergences portaient notamment sur la question de savoir si l'élection présidentielle devait se dérouler au suffrage direct ou au suffrage indirect par le biais du parlement élu et si un référendum sur le projet de constitution permanente devait avoir lieu d'abord, surtout comme condition préalable à la tenue d'une élection présidentielle au suffrage direct, ainsi que sur les critères d'éligibilité des candidats aux élections, en particulier à l'élection présidentielle, notamment pour les militaires et les détenteurs de la double nationalité. Le Forum n'ayant pas été en mesure de résoudre ces questions à cette réunion, les membres ont demandé la tenue d'une réunion en présentiel s'il le faut pour parvenir à un compromis et un accord.

13. Mon Envoyé spécial a transmis au Président de la Chambre des députés et au Président du Haut Conseil d'État le projet de base constitutionnelle, ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion virtuelle du Forum de dialogue politique interlibyen, qui met en évidence les questions en suspens.

14. Du 24 au 26 juin, une réunion préparatoire du Comité consultatif du Forum de dialogue politique interlibyen s'est tenue à Tunis, au cours de laquelle un accord a été trouvé sur les questions en suspens. Mon Envoyé spécial a ensuite convoqué une session plénière en présentiel du Forum, tenue à Genève du 28 juin au 2 juillet, afin de reprendre les efforts pour parvenir à un accord sur le projet de base constitutionnelle pour les élections. Toutefois, la proposition de compromis du Comité consultatif n'a pas recueilli un soutien suffisant. En revanche, les membres du Forum ont présenté quatre nouvelles propositions et mis en place un comité de rapprochement des propositions chargé de poursuivre les efforts pour concilier les vues divergentes en une seule proposition de compromis.

15. Le 2 août, le comité de rapprochement des propositions a conclu ses travaux. Ses membres ont formulé quatre propositions, que la MANUL a transmises au Forum de dialogue politique interlibyen pour examen à sa prochaine réunion. Le comité a également formulé une recommandation sur la manière dont le Forum devrait voter sur les propositions.

16. La Commission militaire mixte 5+5 a poursuivi son action en faveur de la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, y compris la réouverture de la route côtière. Une cérémonie présidée par le Premier Ministre pour la réouverture de la route le 20 juin a été suivie d'une nouvelle fermeture de la route

le lendemain, l'Armée nationale libyenne faisant valoir que la décision de rouvrir la route revenait à la Commission.

17. Le 22 juin, la Commission militaire mixte 5+5 et la MANUL ont effectué une mission de reconnaissance pour déterminer l'état de la route. Une première réunion en face à face s'est tenue entre les centres d'opérations sur le terrain des deux parties à la Commission et la sous-commission chargée des dispositions en matière de sécurité dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu. Après les derniers travaux routiers et la mise en place de l'infrastructure des postes de contrôle, la Commission a confirmé le 4 juillet que la route côtière était prête à être ouverte pour le passage des citoyens en toute sécurité.

18. Le 17 juillet, l'Armée nationale libyenne a confirmé qu'elle avait reçu de la Banque centrale le paiement des salaires de son personnel, après approbation du Gouvernement d'unité nationale. Le non-paiement des salaires avait menacé de perturber le travail de la Commission militaire mixte 5+5.

19. La Commission militaire mixte 5+5 s'est réunie du 28 au 30 juillet pour achever les arrangements concernant l'ouverture de la route côtière et discuter de la mise en œuvre des points restants de l'accord de cessez-le-feu. Le 30 juillet, la route côtière a été officiellement ouverte en présence de la MANUL. J'ai salué cette évolution importante et attendue de longue date pour le peuple libyen dans une déclaration publiée le 31 juillet, en particulier les efforts cruciaux déployés par la Commission, et j'ai remercié le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'unité nationale pour le soutien qu'ils ont apporté en vue de franchir cette étape critique.

20. Le 14 août, la Commission militaire mixte 5+5 a continué d'examiner des plans de retrait des mercenaires et des forces étrangères et de renforcer les mesures de sécurité le long de la route côtière. La Commission a déployé des observateurs locaux du cessez-le-feu le 15 août.

Comité international de suivi de la situation en Libye

21. Le 2 juin, l'Organisation des Nations Unies et la Suisse ont coprésidé une réunion de hauts fonctionnaires du Comité international de suivi de la situation en Libye, à laquelle a participé la Ministre des affaires étrangères, Najla el-Mangoush. Les participants ont rappelé l'engagement pris par l'autorité exécutive intérimaire de nommer des femmes à au moins 30 % des postes de direction et ont insisté sur sa mise en œuvre. Dans une déclaration commune, les coprésidents ont reconnu les premières mesures prises par le Conseil de la présidence en vue d'une réconciliation nationale inclusive, totale et fondée sur les droits et de la justice transitionnelle, et ont réaffirmé la nécessité de tenir des élections législatives et présidentielle le 24 décembre 2021. Ils ont également demandé à l'autorité exécutive intérimaire et aux autres institutions et autorités libyennes de respecter les principes et obligations relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

22. Le groupe de travail sur la sécurité, coprésidé par l'ONU, la France, l'Italie, la Turquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union africaine, a continué à se réunir régulièrement, notamment avec la participation de la Commission militaire mixte 5+5, afin de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu, y compris la réouverture de la route côtière.

23. Le groupe de travail chargé des questions politiques, coprésidé par l'ONU, l'Algérie, l'Allemagne et la Ligue des États arabes, s'est réuni en séance plénière le 19 mai pour faire le point sur les progrès accomplis sur le volet politique en prévision de la réunion virtuelle du Forum de dialogue politique interlibyen des 26 et 27 mai. Dans une déclaration, les coprésidents du groupe de travail ont réaffirmé que la tenue

d'élections nationales le 24 décembre restait la priorité absolue pour achever la phase préparatoire et la transition démocratique en Libye, comme convenu dans la feuille de route du Forum.

24. Le 23 mai, les coprésidents du groupe de travail sur l'économie, à savoir l'ONU, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, ont tenu leur première réunion avec le Gouvernement d'unité nationale. Les participants ont admis qu'il importait de maintenir la dynamique concernant le volet économique, notamment en poursuivant l'élaboration et l'harmonisation des politiques essentielles et en progressant dans l'unification des institutions financières et économiques de la Libye. Les coprésidents sont convenus qu'une réunion devrait se tenir au niveau technique pour élaborer un plan d'action sur la voie à suivre. Lors d'une réunion du groupe de travail sur l'économie tenue le 8 juin, les représentants du Gouvernement d'unité nationale ont présenté un plan opérationnel gouvernemental axé sur la mise au point du budget national, l'augmentation de la production pétrolière, l'unification de la Banque centrale et l'apurement des dettes contractées par les institutions basées à l'est de la Libye pendant le mandat du gouvernement intérimaire dans cette région, le financement de la reconstruction et la poursuite de la décentralisation.

25. Le 14 juillet, les coprésidents du groupe de travail sur l'économie ont tenu leur troisième séance de travail avec des représentants du Gouvernement d'unité nationale pour aborder le budget et les questions de paie. Se sont joints à eux la direction de la Commission d'experts économiques libyens consacrée au dialogue interlibyen, le personnel technique des deux sections de la Banque centrale, le chef adjoint du Bureau d'audit et des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les représentants du Gouvernement ont exprimé leur frustration face à l'impasse avec la Chambre des députés au sujet du budget, ajoutant que cette question les empêchait de remplir leur mandat. Ils ont demandé plus de soutien international pour trouver une solution. Les coprésidents ont proposé d'aider à la médiation entre la Chambre des députés et le Gouvernement d'unité nationale sur ces questions. Le 26 juillet, les coprésidents ont rencontré le Premier Ministre et des représentants du Gouvernement, la Chambre des députés et la Banque centrale pour discuter de l'impasse budgétaire, des moyens de faire avancer l'unification et de la fourniture de services au peuple libyen.

26. Les coprésidents et les membres du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme, à savoir l'ONU, les Pays-Bas et la Suisse, ont eu souvent des discussions, notamment avec la société civile libyenne et les activistes, sur les moyens de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Plus précisément, le groupe de travail s'est penché sur les moyens de soutenir les progrès vers un processus de réconciliation nationale inclusif, complet et fondé sur les droits. En août, le groupe de travail a préparé un ensemble de questions clés à présenter au Ministère de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature en vue d'une conférence nationale sur la justice transitionnelle. Il a également discuté de modalités pour lutter contre les discours de haine, l'incitation à la violence et toutes les formes de harcèlement et de menaces, notamment à l'encontre des femmes.

Concertations internationales et régionales

27. Mon Envoyé spécial a tenu des consultations régulières, virtuellement et en présentiel, avec de hauts représentants des participants au processus de Berlin, y compris les représentants des membres du Quatuor (Union africaine, Union européenne et Ligue des États arabes) et d'autres partenaires internationaux, en se rendant en Fédération de Russie, en Italie, à Malte, au Royaume-Uni et en Turquie. Au cours de ces échanges, il a souligné combien le rôle de la communauté

internationale était important, qu'il était impératif de tenir des élections nationales le 24 décembre, que la Chambre des députés devait adopter rapidement la base constitutionnelle nécessaire aux élections et la loi électorale et qu'il était urgent d'appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu, y compris le retrait des mercenaires et des forces étrangères.

28. Le 18 mai, mon Envoyé spécial a informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de la situation en Libye.. Il a indiqué que la présence continue de milliers de mercenaires et de nombreuses forces étrangères restait une menace importante non seulement pour la sécurité de la Libye mais aussi pour celle de toute la région.

29. Le 18 juin, à l'initiative des trois membres africains du Conseil de sécurité, (Kenya, Niger et Tunisie) et de Saint-Vincent-et-les Grenadines 1, le Conseil de sécurité a tenu une réunion selon la formule Arria sur l'impact sur la région du Sahel du départ des combattants étrangers et des mercenaires de Libye, au cours de laquelle il a entendu des exposés du Secrétariat, de la MANUL et de l'Union africaine. Cette réunion faisait suite au dialogue interactif informel du Conseil sur le même sujet qui s'est tenu le 29 avril, également à l'initiative des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Situation dans la région occidentale

30. La rivalité et la concurrence renouvelée entre les groupes armés pour le contrôle du territoire ont continué d'influer sur les conditions de de sécurité à Tripoli et dans les villes du nord-ouest, notamment Ajeïlat, Sabrata, Sorman et Zaouiya. Entre le 10 et le 14 juin, 7 combattants et 2 civils ont été tués, et au moins 12 autres blessés, lorsque les affrontements armés entre groupes armés locaux à Ajeïlat ont pris une autre tournure avec la participation de groupes armés de Zaouiya et Sabrata.

31. L'organe d'appui à la stabilité, une alliance des forces basées à Tripoli, mis en place au début de 2021 par le Gouvernement d'entente nationale, s'est efforcé d'affirmer son contrôle sur les institutions gouvernementales à Tripoli et dans les zones situées le long de la côte nord-ouest, ayant été chargé par le Gouvernement d'unité nationale de gérer les conflits potentiels entre les groupes armés dans la région. En juin, les forces affiliées à l'organe se sont repositionnées le long de la route côtière occidentale afin de réduire le risque d'une nouvelle escalade entre les groupes armés de l'ouest basés à Zaouiya et Ajeïlat et ont pu étendre leurs zones d'influence, notamment à Zaouiya.

Situation dans la région orientale

32. Dans l'est de la Libye, des activités criminelles ont continué d'être signalées, notamment des assassinats, des enlèvements contre rançon et le trafic de substances illégales et de carburant. Le 6 juin, des anciens combattants blessés de l'Armée nationale libyenne ont manifesté devant le dépôt pétrolier de Ras Minqar, à Benghazi, pour demander le paiement de leurs soins médicaux. Les 15 et 18 juin, des opérations de recherche et d'arrestation menées par les forces affiliées à l'Armée nationale libyenne contre des trafiquants d'êtres humains et des contrebandiers de carburant à Tazerbo ont permis de sauver plusieurs migrants et de confisquer des véhicules.

33. Du 29 au 31 mai, les opérations à l'aéroport international de Benina à Benghazi ont été suspendues pour un défilé de l'Armée nationale libyenne marquant l'anniversaire de l'« opération Dignité ». Ont pris part au défilé des unités militaires, plus de 15 000 personnes et des milliers de moyens militaires provenant de toute la Libye.

Situation dans la région méridionale

34. Les tensions et les affrontements entre groupes armés se sont multipliés dans le sud de la Libye et les actes de violence attribués à Daech se sont intensifiés. Le 6 juin, un attentat-suicide à l'aide d'un véhicule piégé contre un poste de contrôle près de Sabha a fait trois morts en plus de l'assaillant, qui a été identifié par la suite comme étant un ressortissant tunisien. Daech a revendiqué la responsabilité de cet attentat. Daech a également revendiqué la responsabilité du décès de deux membres de l'Armée nationale libyenne, qui auraient été tués le 14 juin lorsqu'un engin explosif improvisé a explosé près des montagnes Harouj, au sud-est de Joufra. L'Armée nationale libyenne a par la suite déployé des unités supplémentaires dans la région avec l'objectif déclaré de contrer les activités des extrémistes violents. L'Armée nationale libyenne aurait également intensifié les activités aériennes des avions et hélicoptères de combat opérant à partir des bases aériennes de Brak Shatii et Tamanhint.

35. À la mi-juin, l'Armée nationale libyenne a déployé du personnel le long des frontières libyennes avec l'Algérie et le Tchad, ainsi que dans la région d'Oum el-Araneb, à l'est de Mourzouq, et déclaré ces zones « zones militaires ». Le 19 juin, l'autorité exécutive intérimaire a ordonné la formation de la force de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans le sud de la Libye et du centre d'opérations conjointes pour améliorer la sécurité dans la région. Le 23 juin, des tensions ont été signalées à Sabha entre des unités affiliées à l'Armée nationale libyenne, notamment la brigade Tarik ibn Ziyad, et le personnel local du 116^e bataillon, ce dernier comprenant des partisans de l'Armée nationale libyenne et du Gouvernement d'unité nationale, alors que des unités de l'Armée nationale libyenne prenaient le contrôle des principaux postes de contrôle et d'un complexe militaire.

Daech et Al-Qaida au Maghreb islamique

36. La présence et les activités d'organisations extrémistes violentes, Daech et Al-Qaida au Maghreb islamique, ont été signalées dans toutes les régions, des informations faisant notamment état de menaces directes contre les civils et le personnel des Nations Unies et d'attaques contre les forces de sécurité. Les précédentes opérations antiterroristes menées dans le sud de Tripoli par des groupes armés affiliés au Gouvernement et l'intensification des opérations menées par l'Armée nationale libyenne dans le sud de la Libye, avec notamment l'arrestation d'un éminent dirigeant de Daech, Muhammad Miloud Muhammad, seraient la cause des attaques. L'Armée nationale libyenne a annoncé le 19 juin qu'elle avait mené des frappes aériennes contre des positions présumées de Daech dans les montagnes Harouj.

Situation économique

37. Malgré plusieurs cycles de négociations entre le Gouvernement d'unité nationale et la Chambre des députés, aucun accord sur l'adoption du budget national n'a encore été trouvé. En conséquence, la Banque centrale était légalement tenue de proroger le budget précédent pour les salaires et les subventions uniquement, ce qui a limité la capacité du Gouvernement à obtenir des fonds au titre des dépenses de développement pour les infrastructures et à modifier le régime des salaires du secteur public. Le 25 juin, le Gouvernement a néanmoins annoncé qu'il avait unifié la masse salariale en ajoutant 600 000 employés au régime des salaires, faisant passer les dépenses salariales de 34 milliards de dinars libyens à 59 milliards de dinars libyens (d'environ 7,6 milliards de dollars à 13 milliards de dollars). Le Gouvernement a également contourné les restrictions budgétaires en obtenant des crédits de la Banque

à l'aide d'arrangements dits spéciaux pour financer les projets de développement et les programmes de prestations sociales.

38. La principale conclusion de l'audit financier international de la Banque centrale était que l'unification de la Banque était nécessaire. Il a également été constaté que si les réserves de devises du pays ont été dans l'ensemble protégées ces cinq dernières années, la division au sein de la Banque a érodé l'intégrité du système bancaire et entravé la réforme monétaire. En raison de l'absence d'un budget unifié et des blocages pétroliers successifs, les deux sections de la Banque ont accordé des crédits à des structures gouvernementales parallèles, de sorte que la section de Tripoli détenait une dette de 70,8 milliards de dinars libyens et celle de Beïda une dette de 61,4 milliards de dinars libyens en juin 2020 (soit une dette totale d'environ 29 milliards de dollars). S'il est vrai que la totalité de la dette est détenue en Libye, sa gestion nécessiterait l'unification de la Banque.

39. En outre, l'audit a révélé qu'en raison de l'absence d'une politique monétaire cohérente, le montant total de la monnaie en circulation avait augmenté considérablement entre mi-2014 et mi-2020 : la section de l'ouest a plus que doublé le montant de sa monnaie en circulation, passant de 18,8 milliards de dinars libyens à 38,5 milliards de dinars libyens, tandis que la section de l'est a mis en circulation un montant supplémentaire de 13,8 milliards de dinars libyens. Ces facteurs ont contribué à la dévaluation du dinar libyen de 300 % en janvier 2021.

III. Autres activités de la Mission

A. Appui électoral

40. Les préparatifs menés par la Haute Commission électorale nationale en vue des élections nationales prévues pour le 24 décembre se sont poursuivis, bien que le manque de clarté du cadre juridique pose des difficultés. La Commission a donné la priorité à la mise en place d'un nouveau cadre pour l'inscription des électeurs par l'introduction de cartes d'électeurs comme mesure antifraude supplémentaire. L'impression d'une première série de cartes d'électeurs a commencé en mai, sur la base des 2,3 millions d'électeurs inscrits. Le 4 juillet, la Commission a lancé une campagne nationale d'inscription sur les listes électorales des Libyens en droit de voter qui ne sont pas inscrits sur les listes. Parallèlement, la Commission a élaboré un projet de règlement permettant aux groupes d'observateurs d'obtenir une accréditation.

41. La Haute Commission électorale nationale a maintenu une coopération étroite avec les institutions concernées, notamment l'Autorité de l'état civil, le pouvoir judiciaire et le Ministère de l'intérieur, afin de s'assurer leur soutien et leur coordination avant, pendant et après le scrutin. Le 4 juillet, le Gouvernement a informé la Commission qu'un montant supplémentaire de 50 millions de dinars libyens (équivalant à 11 millions de dollars) serait alloué aux élections nationales.

42. L'équipe électorale intégrée dirigée par la MANUL a continué à fournir des conseils et une assistance techniques à la Haute Commission électorale nationale, notamment en ce qui concerne l'élaboration du cadre juridique des prochaines élections nationales. Le 17 juin, le Président de la Commission a rencontré le Président de la Chambre des députés à Qoubba pour lui remettre des projets de loi électorale. Ils ont convenu de former un comité composé de membres de la Chambre et de la Commission pour mettre au point les lois, avec l'appui technique de la MANUL. À la suite de cet accord, la présidence de la Chambre des députés a publié une décision appelant à la formation d'un comité de neuf membres chargé d'élaborer

les lois électorales en collaboration avec la Commission et la MANUL. En outre, pour achever la rédaction des lois, la base constitutionnelle des élections doit être en place.

43. Parallèlement, le comité chargé de l'enregistrement des partis politiques a reçu plus d'une centaine de demandes d'enregistrement de nouveaux partis depuis le début du processus en juin.

44. Le Comité central des élections municipales a poursuivi les préparatifs pour mener à terme les 70 élections en suspens. Le calendrier est resté suspendu faute de fonds. Une éventuelle révision du système électoral municipal pourrait entraîner des retards supplémentaires et provoquer un chevauchement entre la tenue des élections municipales et les préparatifs des élections nationales.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

45. Si le cessez-le-feu a permis de réduire considérablement le nombre de victimes civiles, les violations des droits humains et du droit humanitaire international, notamment par des groupes armés ainsi que par des unités armées associées au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la défense, se sont poursuivies. Pendant la période considérée, la MANUL a confirmé des meurtres, des disparitions forcées, des violences sexuelles liées au conflit, dont le viol, des arrestations et des détentions arbitraires, des attaques contre des militants et des défenseurs des droits humains, ainsi que des crimes de haine.

Privation de liberté, détention et torture illégales

46. La MANUL a continué à recenser les cas de détention arbitraire dans des établissements gérés par des acteurs étatiques et non étatiques à Tripoli. À Benghazi, des personnes, dont des enfants, étaient détenues sans fondement juridique, principalement dans des centres de détention militaires, notamment Tariq Ibn Ziyad, Koueïfiya et Gernada.

47. Sur fond de multiplication des arrestations arbitraires et des enlèvements depuis juin, le chef de cabinet du premier Vice-Premier Ministre, Ridha al-Fretis, et son collègue ont été enlevés dans des locaux du gouvernement à Tripoli. Ils ont été libérés le 17 août. Le 28 juin, Hanin al-Abdali, la fille de l'avocat Hanan al-Barasi, abattu par des hommes armés masqués en novembre 2020 à Benghazi, a été libérée à Benghazi après avoir été détenue depuis le 25 mars par les forces affiliées à l'Armée nationale libyenne sur des allégations d'implication dans l'assassinat de Mahmoud al-Wefalli. Un mandat d'arrêt pour crimes de guerre a été délivré contre M. Wefalli par la Cour pénale internationale, et il a été tué le 24 mars.

Violences sexuelles liées aux conflits

48. Des migrantes et des réfugiées ont continué d'être exposées à des risques accrus de viol, de harcèlement sexuel et de traite par des groupes armés, des passeurs transnationaux, des trafiquants d'êtres humains, ainsi que par des responsables du Service de la lutte contre l'immigration illégale, qui relève du Ministère de l'intérieur. En juin, la MANUL a recensé des cas répétés de violences sexuelles à l'encontre de cinq jeunes filles somaliennes âgées de 16 à 18 ans détenues au centre de détention Chara' al-Zaouiya à Tripoli. Suite à une action persistante de plaidoyer menée par l'ONU, les cinq filles ont été libérées le 15 juillet et confiées au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), puis transférées dans un centre de soins local. Des garçons et des hommes ont également été exposés à des violences et à l'exploitation sexuelles dans le centre de détention Abou Issa à Zaouiya. Les deux

centres sont gérés et administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale et le Ministère de l'intérieur.

49. La MANUL a vérifié les informations indiquant que des détenues étaient victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle à Benghazi, notamment dans la section de la sécurité intérieure de la prison de Koueïfiya à Benghazi.

Migrants et réfugiés

50. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un grand nombre des migrants qui se trouvent actuellement en Libye, dont la plupart viennent des pays voisins, notamment de l'Égypte, du Niger, du Soudan et du Tchad, sont en situation irrégulière et travaillent dans l'économie informelle. Le nombre de migrants et de réfugiés qui tentent de traverser la mer Méditerranée a continué d'augmenter en 2021. Au 14 août, les garde-côtes libyens avaient intercepté et reconduit en Libye 22 045 migrants et réfugiés (dont 89 % d'hommes), avec 380 décès confirmés et 629 personnes portées disparues.

51. L'augmentation du nombre de migrants et de réfugiés renvoyés s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes détenues arbitrairement dans des centres de détention officiels par le Service de la lutte contre l'immigration illégale sans contrôle judiciaire et soumises à des conditions et des traitements inhumains. On dénombre notamment des cas de torture, d'extrême violence, d'atteintes sexuelles et d'accès limité à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement et aux soins médicaux, qui ont conduit dans certains à des décès et des blessures. Au 8 août, on estimait à 5 826 le nombre de migrants et de réfugiés détenus arbitrairement dans les centres de détention officiels, contre 1 076 en janvier. La situation a suscité des préoccupations croissantes en matière de droits de l'homme, d'aide humanitaire et de protection, qui sont aggravées par les restrictions continues à l'accès humanitaire et à la surveillance par les organismes humanitaires dans l'ouest de la Libye. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a indiqué que des enfants continuaient d'être détenus arbitrairement dans des centres de détention à Tripoli et dans ses environs, sans accès à une protection de base et à des services de santé, sans assistance juridique ni procédure régulière, et qu'ils étaient souvent détenus avec des adultes.

52. Le 20 juin, un nombre indéterminé de migrants sont morts et environ 200 ont été blessés par un incendie au centre de détention Abou Rshada à Ghariyan, lorsqu'un entrepôt d'armes et de munitions adjacent a pris feu et a explosé. Les personnes rescapées ont rapporté que les gardes ont tiré sans discernement sur les migrants qui tentaient de fuir l'incendie et que d'autres sont morts ou ont été blessés du fait de l'explosion et du feu.

53. La MANUL a continué à relever une tendance à l'usage excessif de la force contre les migrants. Les 3 et 13 juin, des gardiens au centre de détention Abou Salim à Tripoli, géré par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, ont ouvert le feu sans discernement, faisant au moins sept morts et un bien plus grand nombre de blessés parmi les migrants. Un fait analogue s'est produit le 17 juin au centre de détention Abou Rshada à Ghariyan, lorsque des gardiens ont ouvert le feu sur des migrants, faisant quatre morts et plusieurs blessés. Le 22 juin, Médecins sans frontières a annoncé la suspension de ses activités dans les centres de détention Abou Salim et Mabani, dénonçant les actes de violence répétés et les conditions inhumaines.

54. Les arrestations et les opérations visant les trafiquants d'êtres humains se sont poursuivies à Koufra et Tazerbo, où des migrants et des réfugiés étaient arbitrairement détenus dans des conditions jugées déplorables, et soumis à des violences et des sévices. Début août, quelque 200 réfugiés et demandeurs d'asile, précédemment détenus dans des tentes dans des conditions déplorables à Koufra (certains depuis

mars) auraient été expulsés vers le Soudan dans des conditions s'apparentant à du refoulement, malgré l'intervention du HCR. Le Département des enquêtes criminelles et les patrouilles du désert du Ministère de l'intérieur ont également continué à arrêter et à détenir arbitrairement des migrants et des réfugiés dans l'ouest de la Libye. Au cours de la période considérée, la MANUL a relevé une augmentation des déclarations anti-migrants et anti-réfugiés et des incidents xénophobes ciblant les étrangers. Suite aux tensions accrues entre les migrants et les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été arrêtés et emmenés dans un centre de détention géré par le Service de la lutte contre l'immigration illégale à Zaouiya.

Défenseurs des droits humains

55. Des défenseurs des droits humains et des acteurs de la société civile ont continué d'être soumis à des détentions arbitraires, à de mauvais traitements et à de la torture par des groupes armés. La liberté d'expression a continué d'être bafouée, tandis que des activistes et des défenseurs faisaient l'objet de crimes de haine. Les défenseurs des droits humains ont continué d'être visés et soumis à des violences, à des sévices, à un dénigrement dans les médias sociaux et à des menaces.

56. Le 31 mai, le responsable du Croissant-Rouge libyen à Ajdabiya et militant de la société civile, Mansour Atti, a été victime d'une disparition forcée perpétrée par les services de sécurité basés dans l'est du pays. Son sort reste inconnu.

État de droit

57. Le 5 juin, la MANUL a demandé au ministère public de mener une enquête rapide, approfondie et transparente sur la détention du président d'un sous-comité de la municipalité de Qasr al-Akhiyar et employé du Comité central des élections municipales, Hassan al-Faghl. M. al-Faghl a été arrêté sur la base d'allégations de mauvaise conduite portées contre lui par un candidat aux élections locales. Le 21 juin, al-Faghl a été libéré et toutes les charges ont été abandonnées.

58. Le 14 juin, le Ministre de la justice et le Procureur général ont pris la décision administrative de fermer la prison Houda à Misrata et ordonné la révision du statut juridique de ses détenus. La MANUL avait précédemment signalé des violations répétées des droits humains à l'encontre des détenus de l'établissement. Au moment de l'établissement du présent rapport, un ancien directeur de la prison avait été également placé en détention et faisait l'objet d'une enquête pour mauvais traitements infligés aux prisonniers, notamment pour détention au secret.

59. Au cours de la période considérée, la MANUL a recensé plusieurs cas récurrents, en particulier dans l'est de la Libye, où les autorités judiciaires militaires jugeaient des affaires qui devraient relever de la compétence des tribunaux civils, et qui ne répondaient pas aux normes internationales en matière de procès équitable. Les informations émanant de tout le pays faisant état de privations de liberté illégales, ainsi que les condamnations prononcées par des tribunaux qui n'étaient pas régulièrement constitués ou indépendants et qui ne fonctionnaient pas conformément aux obligations juridiques nationales et internationales de la Libye continuent d'être une source de préoccupations.

60. Conformément aux conclusions de la première Conférence de Berlin sur la Libye tenue en janvier 2020 et aux dispositions de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen sur la nécessité de faire progresser la protection des droits humains, des avocats, des juges et des défenseurs des droits humains libyens se sont réunis à Tunis du 16 au 18 juin pour examiner le projet de loi de 2017 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La réunion, qui faisait suite à une série

de réunions virtuelles, a bénéficié de l'appui de la MANUL, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Conformément aux normes internationales et étayé par les meilleures pratiques régionales, le projet de loi criminalise la violence à l'égard des femmes, y compris la violence perpétrée dans la sphère numérique et les discours de haine en ligne. Il prévoit la création d'une commission nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et d'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les victimes de violences. La Ministre de la condition féminine s'est engagée à soutenir la promulgation du projet de loi.

61. Du 19 au 21 juin, la MANUL a facilité une réunion en présentiel à Tunis du conseil de l'Ordre des avocats libyens, composé de 10 membres. Le 21 juin, le conseil a officiellement adopté son premier code de conduite sur la base d'un projet établi par la MANUL conformément aux normes internationales et régionales.

Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

62. Le 27 mai, après près de six ans de procédure, la Cour suprême a annulé un verdict contre 37 personnalités de l'ancien régime rendu par la cour d'assises de Tripoli le 28 juillet 2015. Les prévenus avaient été accusés de crimes dans le cadre de la répression violente des manifestations antigouvernementales en 2011. L'arrêt a annulé les condamnations, dont neuf condamnations à mort. Les organisations libyennes et internationales de défense des droits de l'homme avaient critiqué les procès précédents au motif que les normes internationales et nationales en matière de procès équitable n'avaient pas été respectées.

63. Le 31 mai, le Conseil de la présidence a lancé des ateliers visant à élaborer un cadre et une structure juridiques pour une haute commission nationale pour la réconciliation, avec la participation de représentants de l'Union africaine, de la MANUL et du Ministère de la justice, ainsi que de juristes et de représentants des personnes déplacées. L'ONU et l'Union africaine continuent de soutenir les initiatives prévues par le Conseil de la présidence, notamment les réunions avec les chefs des tribus et des communautés locales.

Politique de diligence voulue en matière de droits humains

64. Les organismes des Nations Unies ont continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir [A/67/775-S/2013/110](#), annexe), en vue de prévenir et d'atténuer les risques recensés de violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés par les forces de sécurité libyennes qui reçoivent l'appui de l'ONU.

C. Secteur de la sécurité

Application de l'accord de cessez-le-feu

65. Hormis la réouverture de la route côtière et l'adoption des mesures de confiance, dont plusieurs échanges de détenus, les progrès tangibles dans la mise en œuvre plus large de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 ont été limités. Cependant, la Commission militaire mixte 5+5 est restée active en tant que seule entité militaire unifiée dans le pays, offrant ainsi une base pour l'unification des institutions militaires.

66. La MANUL et l'équipe de planification du Secrétariat de l'ONU pour la Libye se sont réunies toutes les semaines pour faciliter la mise en œuvre du mécanisme de

surveillance du cessez-le-feu dirigé et pris en main par les Libyens, y compris des plans de déploiement du premier détachement précurseur de contrôleurs du cessez-le-feu. Le financement du Fonds pour les dépenses imprévues et extraordinaires a été confirmé le 13 août pour couvrir les dépenses initiales liées à la première phase de déploiement.

Gestion des armes et des munitions

67. La présence de restes explosifs de guerre a continué de poser un risque pour la vie et de retarder la reprise en toute sécurité des activités de subsistance. Depuis le 1^{er} mai, le Centre libyen de lutte antimines a enregistré sept accidents impliquant des engins explosifs, qui ont fait 10 victimes. Parmi celles-ci, figuraient sept civils et trois démineurs du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur.

68. En mai, la MANUL et le Service de la lutte antimines ont commencé à former quelque 400 membres de la police diplomatique libyenne afin d'améliorer leur capacité à atténuer et à répondre aux risques d'explosifs et aux menaces opérationnelles, notamment dans les domaines de la sensibilisation aux risques d'explosifs et des procédures de recherche, de la planification de la mobilité, de l'utilisation de la trousse de premiers secours individuelle et des soins traumatiques d'urgence. Le renforcement des compétences et des équipements devrait également contribuer à la capacité de la police diplomatique à prêter appui pour les prochaines élections.

69. L'aéroport international de Tripoli est resté contaminé par des restes explosifs de guerre. Le Service de la lutte antimines a fourni un soutien technique au Centre libyen de lutte antimines pour évaluer et accréditer trois équipes de génie militaire et trois équipes d'enquête en vue de commencer les opérations de levé et de déminage.

D. Autonomisation des femmes

70. Le 21 mai, la MANUL a organisé le premier forum du groupe international de coordination pour l'autonomisation des femmes en Libye, qui a porté sur les moyens de renforcer la participation des femmes aux processus électoraux à venir et de faire progresser les droits et l'inclusion des femmes libyennes. Le groupe est coprésidé par les représentants de la MANUL et des membres du groupe. Le forum a permis une interaction internationale avec la cellule de l'autonomisation des femmes de la Haute Commission électorale nationale et servi de cadre pour déterminer les possibilités qui s'offrent à la communauté internationale d'aider la Commission.

71. La MANUL et ONU-Femmes ont continué à fournir un appui consultatif au Ministère de la condition féminine pour l'élaboration d'un plan d'action national conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Des préparatifs sont en cours pour organiser un forum national dans les mois à venir afin de recueillir des avis et d'associer la société civile au processus.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

72. Le FNUAP, en partenariat avec le Ministère de la jeunesse, a continué à mettre en œuvre des programmes de mobilisation, d'autonomisation et d'échanges culturels destinés aux jeunes et a accordé des subventions à petite échelle pour des initiatives menées par des jeunes. Avec la participation active de 20 organisations de la société civile dirigées par des jeunes, les programmes visaient à engendrer la coexistence au sein des communautés accueillant des personnes déplacées et des migrants. Quelque 65 jeunes dirigeants et journalistes (57 hommes et 8 femmes) ont reçu une formation,

notamment sur la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), la santé et la violence fondée sur le genre.

F. Coordination de l'aide internationale

73. Le 26 mai, le groupe de travail faisant le lien entre la composante humanitaire et les composantes développement et paix, composé de représentants de la MANUL, d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies, de pays donateurs et d'organisations non gouvernementales internationales, s'est rendu à Sabha et a rencontré des représentants des autorités locales et des organisations de la société civile pour discuter des moyens de promouvoir la paix et le développement au niveau local. Il s'agissait de la première réunion en présentiel depuis près de trois ans entre les acteurs internationaux et les autorités locales de Sabha. Les responsables locaux ont souligné la nécessité de solutions durables, notamment en matière de moyens de subsistance durables, de services de base et de protection sociale. C'est ainsi que Sabha a été choisie comme site pilote pour la stratégie du groupe de travail en vue de répondre aux besoins humanitaires et de développement.

74. Le 30 mai, le Premier Ministre a pris un décret portant création d'un comité technique chargé de superviser les programmes et activités d'appui des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Les organisations internationales non gouvernementales craignaient que le décret ne crée de nouvelles difficultés bureaucratiques pour leur personnel, en particulier en ce qui concerne la délivrance de visas. Bien que le cabinet du Premier Ministre ait informé le Coordonnateur des opérations humanitaires pour la Libye que le décret n'aurait pas d'incidences sur la délivrance de visas aux organisations non gouvernementales, le Ministère de l'intérieur s'est référé au décret pour justifier la récente non-délivrance de visas au personnel d'organisations non gouvernementales internationales.

75. En mai, l'équipe de pays des Nations Unies a commencé à évaluer le cadre stratégique des Nations Unies pour la Libye pour la période 2019-2022. Elle a aussi entamé le processus du bilan commun de pays et l'élaboration d'un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a entamé un examen à mi-parcours du plan de réponse humanitaire 2021 afin d'évaluer l'état des opérations, de faire le point sur les réalisations et de déterminer les besoins humanitaires restants et les domaines prioritaires pour la poursuite d'un soutien ciblé aux personnes les plus vulnérables. En coopération avec la Banque mondiale et l'Union européenne, l'ONU s'est concertée avec le Gouvernement d'unité nationale pour la planification d'un projet d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix.

G. Assistance humanitaire et aide à la stabilisation et au développement

76. L'insécurité, conjuguée aux effets de la pandémie, a encore pesé sur les infrastructures sanitaires déjà fragiles de la Libye. En juillet, la situation de la COVID-19 s'est rapidement détériorée alors que le pays entrait dans une troisième vague, particulièrement grave dans l'ouest de la Libye, et que des restrictions plus strictes étaient imposées dans tout le pays. Le 15 août, les autorités libyennes ont signalé un total de 284 618 cas confirmés de COVID-19 dans le pays, dont 75 321 cas actifs et 3 933 décès. Le Centre national de contrôle des maladies et les partenaires des Nations Unies ont accru leur sensibilisation pour encourager davantage de personnes à se faire vacciner, et les autorités ont accru les capacités de vaccination.

À la mi-août, plus de 712 000 personnes avaient reçu une dose du vaccin et plus de 52 000 avaient été complètement vaccinées.

77. Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020, la situation humanitaire globale a connu une certaine amélioration, comme en témoigne notamment la tendance constante à la baisse du nombre de personnes déplacées retournant dans leur région d'origine. En août 2021, le nombre de personnes déplacées était tombé à quelque 212 600 personnes, 38 158 personnes étant retournés dans leur lieu d'origine en 2021.

78. Il reste néanmoins des défis considérables à relever pour ce qui est d'assurer aux populations revenues chez elles un accès adéquat et durable aux services de base, dont les soins de santé et l'éducation. La nécessité d'un appui à la lutte antimines pour éliminer les restes d'explosifs dans de nombreux endroits et pour aider à la reconstruction des maisons et des infrastructures de base a continué d'entraver le retour de milliers de personnes déplacées. À la mi-août, les partenaires humanitaires avaient touché près de 26 000 rapatriés, soit 41 % de la cible fixée dans le Plan de réponse humanitaire 2021.

79. Fin juillet, les organisations humanitaires avaient aidé plus de 408 000 personnes, soit 91 % du groupe cible des personnes les plus vulnérables dans le besoin identifié dans le Plan de réponse humanitaire 2021. En outre, 176 000 autres personnes dans le besoin ont reçu de l'aide en dehors du Plan. Sur les 189 millions de dollars demandés dans le cadre du Plan, seulement un montant de 87,4 millions de dollars (46,2 %) a été obtenu jusqu'à présent, et 39,5 millions de dollars supplémentaires ayant été reçus en dehors du Plan.

80. Les expulsions planifiées et souvent forcées de personnes déplacées et de familles pauvres par les autorités municipales se poursuivent. En avril, plus de 500 familles déplacées de Taouargha vivant dans un campement à l'Académie militaire navale de Tripoli ont reçu un préavis d'un mois pour quitter les lieux. Si certaines familles se sont intégrées localement, la majorité d'entre elles, dont 250 familles qui ont eu besoin d'une aide humanitaire, sont retournées à Taouargha.. Suite à une mission des Nations Unies à Taouargha, les partenaires humanitaires se sont mobilisés pour répondre aux besoins immédiats des familles. En mai, une enquête menée par l'OIM sur sept lieux de retour a montré que la population déplacée de Taouargha avait le plus besoin d'interventions visant à soutenir des solutions durables après le retour volontaire. L'OIM et le Programme alimentaire mondial ont publié en juillet un rapport sur les répercussions de la pandémie sur la sécurité alimentaire chez les migrants, un migrant sur cinq interrogé pour l'étude se trouvant en situation d'insécurité alimentaire.

81. Deux autres campements de personnes déplacées, de réfugiés et de migrants à Hay Andalos, à Tripoli, risquaient toujours d'être évacués de force par les autorités locales. Les migrants et les réfugiés étaient aussi victimes de harcèlement xénophobe et d'agressions physiques. Les expulsions ont touché non seulement les personnes déplacées, mais aussi d'autres personnes vivant dans des sites collectifs et informels, ce qui a entraîné un risque accru de déplacement secondaire et d'insécurité en matière de droits au logement, à la terre et à la propriété.

82. L'ONU a poursuivi ses concertations avec le Gouvernement d'unité nationale pour qu'il approuve la reprise des évacuations humanitaires des vols de réinstallation et de retour volontaires et des départs de migrants et de réfugiés de Libye, sous les auspices de l'OIM et du HCR. Les vols ont repris brièvement à partir de la mi-juillet, ce qui a permis à 336 migrants et réfugiés vulnérables de quitter la Libye, avant que le Service de la lutte contre les migrations illégales ne suspende à nouveau tous les vols d'évacuation humanitaire soutenus par l'OIM et le HCR à partir du 8 août.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et mesures de sécurité

83. La MANUL a maintenu une présence internationale d'environ 120 personnes, par roulement, ce qui permet des contacts réguliers avec les interlocuteurs libyens dans tous les domaines de responsabilité de la Mission, en particulier dans les domaines politique et économique, de la sécurité, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international a continué d'être hébergé à Tripoli dans le complexe d'Oea, sous la protection de l'Unité de gardes des Nations Unies. Les membres du personnel recrutés sur le plan national ont continué de se rendre au complexe par roulement ou font du télétravail.

84. Des mesures globales de protection et de prévention visant à protéger le personnel et les interlocuteurs contre le fait de contracter et éventuellement de propager la COVID-19 sont restées en place. Elles ont été régulièrement examinées et adaptées, en fonction des conseils de l'Organisation mondiale de la Santé et du personnel médical de la MANUL, et coordonnées avec celles mises en place par les autorités libyennes et tunisiennes. Des mesures strictes de prévention de la COVID-19 ont continué d'être appliquées sur tous les vols. Les déplacements par la route à Tripoli ont été effectués conformément aux mesures de gestion des risques de sécurité.

85. Le programme de vaccination contre la COVID-19 pour le personnel des Nations Unies en Libye et des organisations internationales non gouvernementales partenaires a été mis en œuvre avec succès dans trois principaux sites de vaccination, à savoir Benghazi et Tripoli en Libye et Tunis. À la mi-août, 546 membres du personnel étaient entièrement vaccinés et 347 devaient recevoir leur deuxième dose

V. Observations et recommandations

86. Les efforts déployés par les parties prenantes libyennes, notamment dans le cadre du processus de Berlin et des groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye, sont à saluer. Il est essentiel que ces efforts se poursuivent et qu'ils se traduisent par des progrès concrets dans les volets du dialogue dirigés et pris en main par les Libyens. En outre, je me félicite des conclusions de la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye et des efforts faits collectivement par les États Membres, l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes pour aider le peuple libyen dans sa quête d'unité, de paix, de stabilité et de développement durable. L'ONU est prête à continuer de travailler en étroite coopération avec l'Union africaine et d'autres acteurs pour soutenir un processus de réconciliation nationale inclusif fondé sur les principes de justice et les droits de l'homme.

87. Sur le plan politique, il incombe aux acteurs politiques libyens de tout mettre en œuvre pour que des élections législatives et présidentielle inclusives soient organisées le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et comme le demandent le Conseil de sécurité et la communauté internationale, et que leurs résultats soient acceptés. Je demande également aux autorités et aux institutions d'assumer sa responsabilité de clarifier la base constitutionnelle des élections et d'adopter les lois électorales nécessaires pour répondre aux aspirations du peuple. Je réaffirme la volonté constante de l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance électorale à la Haute Commission électorale nationale. Le processus politique entre désormais dans une phase critique et les acquis obtenus au début de 2021 sont menacés. Il est impératif que le processus politique réponde aux aspirations du peuple libyen à une

gouvernance représentative résultant d'élections démocratiques. Il est également impératif que les fonctions du gouvernement soient renforcées et unifiées au profit de tous les Libyens.

88. Pour mener à terme les élections municipales restantes en 2021, y compris dans l'est de la Libye, il faudra un cadre juridique et institutionnel stable ainsi qu'un financement suffisant. Je rappelle de nouveau combien il importe d'achever le cycle électoral municipal dans tout le pays et, à cet égard, j'en appelle au Gouvernement d'unité nationale pour qu'il apporte un soutien total au Comité central pour les élections municipales afin de permettre le déroulement des élections municipales.

89. Sur le plan de la sécurité, la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le-feu reste une priorité pour la consolidation de la paix. Je félicite les membres de la Commission militaire mixte 5+5 de continuer à travailler en étroite collaboration à cette fin.

90. La réouverture de la route côtière et les progrès accomplis par rapport aux priorités recensées par la Commission militaire mixte 5+5 produiront des dividendes de la paix pour le processus politique et le peuple libyen. Pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, et conformément à la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies procède d'urgence au déploiement initial d'une composante évolutive de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. D'autres dividendes de la paix peuvent être générés par la mise en œuvre d'un plan global pour le retrait immédiat et inconditionnel de tous les mercenaires et des forces étrangères de Libye, avec des échéances claires. Je renouvelle mon appel aux États Membres et aux acteurs libyens pour qu'ils mettent un terme aux violations de l'embargo sur les armes et commencent le retrait des combattants étrangers et des mercenaires. Des plans de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de réforme du secteur de la sécurité visant à lutter contre la prolifération des groupes armés et à renforcer et réunifier les forces et institutions de sécurité sont nécessaires de toute urgence et doivent être lancés et mis en œuvre par l'autorité exécutive intérimaire en étroite coordination avec la Commission militaire mixte 5+5.

91. Sur le plan économique, l'achèvement de l'audit financier international de la Banque centrale demandé par le Conseil de sécurité et réalisé avec le soutien de la MANUL est à saluer. Il constitue une étape importante vers une réforme indispensable de l'économie et du secteur financier. Les institutions libyennes compétentes, en particulier les deux sections de la Banque, doivent maintenant agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations et prendre les mesures nécessaires pour unifier la Banque et restaurer l'intégrité du système bancaire.

92. J'encourage l'adoption rapide du projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui constituerait une étape importante pour la protection et la promotion des droits des femmes et des filles en Libye, et j'attends avec intérêt l'élaboration complète d'un plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Je demande aux autorités libyennes et à toutes les parties prenantes de soutenir la participation pleine et entière des femmes au processus politique et aux prochaines élections, en tant que candidates, militantes et électrices. Ces mesures enverraient un signal positif dans le contexte de l'engagement pris par le Gouvernement d'unité nationale de nommer 30 % de femmes à des postes de direction.

93. La poursuite de la détention arbitraire de migrants dans des conditions inhumaines dans des centres de détention officiels et des sites informels de passeurs reste profondément préoccupante et doit cesser. Des enquêtes complètes, transparentes et rapides sur les cas de recours excessif à la force contre les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, de traitement irréfléchi ayant entraîné la mort

et des blessures, de violence sexuelle et de privation des besoins fondamentales doivent être menées, y compris sur les faits décrits dans le présent rapport. Je rappelle, comme je l'ai fait précédemment, que la Libye n'est pas un port de débarquement sûr pour les réfugiés et les migrants. Je demande aux États Membres concernés de réexaminer les mesures qui visent à intercepter les réfugiés et les migrants en mer et à les renvoyer en Libye.

94. J'exhorte les autorités libyennes à améliorer la protection des défenseurs des droits humains, en particulier les femmes, et à mettre fin aux arrestations arbitraires, aux mauvais traitements et à la torture. La liberté d'expression doit être protégée et des mesures concrètes doivent être prises pour lutter contre le ciblage des militants et des défenseurs par la violence, les atteintes et les menaces.

95. J'exhorte tous les États Membres à contribuer à l'exécution du Plan d'aide humanitaire pour la Libye, en particulier des mesures exposées également dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, qui est essentiel pour satisfaire les besoins en services et traitements vitaux des populations et pour éviter que les lacunes existantes ne s'aggravent du fait de la pandémie.

96. L'examen stratégique indépendant de la MANUL intervient à un moment où les Libyens eux-mêmes réévaluent leurs options pour l'avenir. Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies soit apte à soutenir les efforts nationaux. Je pense que les recommandations formulées dans le cadre de l'examen serviront cet objectif et, sur ce point, j'attends avec intérêt les décisions du Conseil de sécurité. À cet égard, je recommande que le mandat de la MANUL soit renouvelé pour une période d'un an.

97. Je remercie mon Envoyé spécial pour la Libye, Ján Kubiš, pour son leadership, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant en Libye pour leur dévouement et leurs efforts pour soutenir la Libye et son peuple sur la voie de la paix et de la stabilité. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.
